

L'Echo de la Diablée

La lettre d'information de la Commune de Réallon
Numéro 29 - Juin 2018

Le Mot du Maire

Cher(e)s administré(e)s,
Chers ami(e)s,

Eh oui, Tout arrive, l'année 2018 marquera la fin de la gestion en régie directe de notre station. Dans les Hautes Alpes, seules les stations d'Ancelle et Réallon étaient ainsi gérées. Les services de la préfecture nous imposent à compter du 1er janvier 2019, de passer à une régie dotée de sa propre autonomie financière. Ce qui signifie en clair que recettes et dépenses devront s'équilibrer. Nous sommes parvenus à négocier grâce à l'appui de notre député Joël Giraud que, lors des hivers sans neige, une aide financière exceptionnelle puisse être apportée au budget des remontées mécaniques à partir du budget principal de la commune.

Cette nouvelle donne nous impose d'accroître le chiffre d'affaire des remontées mécaniques mais surtout de maîtriser les dépenses afin de dégager une réserve financière les bonnes années.

Cette nouvelle forme de Régie sera administrée par un Conseil d'Exploitation et un directeur placé sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal.

L'hiver a été long avec un enneigement exceptionnel, une ouverture et une fermeture de station prévues pour un bon enneigement qui auraient dû faire exploser le chiffre d'affaire. Mais..., les conditions climatiques n'étaient pas toujours au rendez-vous. Et oui, la neige ne suffit pas, il faut aussi le soleil !

Et pourtant, l'année 2018 peut, sans prétention aucune, être qualifiée de faste. L'année de référence en matière de chiffre d'affaire des stations des Hautes-Alpes se situe en 2012/2013. Le chiffre d'affaire de l'année 2018 se positionne au-delà. Il se substituera à 2012/2013 comme référent de « la meilleure année ».

Un grand merci au personnel qui grâce à l'investissement de chacun a permis ce résultat remarquable.

Pour ce qui est du futur, un contrat « Stations de demain » a été signé entre le Conseil Régional « Provence Alpes Côte d'Azur », le Conseil Départemental des Hautes Alpes et la station de Réallon. De ce fait la commune poursuit ses investissements en 2018 :

- La grande visite trentenaire du télésiège d'Aigue Noire a été effective en 2017, celle de Fontgarnière est en cours de réalisation.
- Les pistes de descente à VTT et trottinettes à partir du haut jusqu'au cœur de la station seront opérationnelles dès le début de la saison estivale.
- Les deux télésièges fonctionneront quatre jours par semaine (dimanche, mardi, mercredi, jeudi).
- Le développement du réseau de neige de culture afin de sécuriser et améliorer l'enneigement des pistes dès le début de la saison reste un objectif majeur. Nous nous y emploierons.
- De plus, nous n'échapperons pas à l'évolution des technologies qui, sans être prohibitives au niveau des coûts, offriront un plus incontestable aux pratiquants. Il s'agit de mettre en place un projet « Réallon Application », en clair une concentration d'outils de communication, de services, d'informations qui permettront de proposer des itinéraires pédestres, de raquettes, de ski de randonnée, de circuits VTT avec un suivi GPS du positionnement de l'utilisateur. Ainsi la piste de luge de la Ripaa pourra bénéficier d'avantages, comme le chronométrage, les statistiques de vitesse et le classement des lugeurs. De plus, pour les nocturnes la géolocalisation des pratiquants sera possible.

Enfin, en plus de contempler le panorama exceptionnel visible à partir du Haut des télésièges, nous vous invitons à profiter du programme des animations estivales. Trois dates sont à retenir :

- Le 8 juillet, ouverture du domaine. Pour l'occasion, nous vous proposons d'emprunter les remontées mécaniques gratuitement toute la journée. Amis piétons ou utilisateurs de deux roues, venez découvrir ou redécouvrir en toute liberté notre domaine estival.

- Le 5 août, une fête de la musique se déroulera en différents endroits du domaine skiable. Les concerts débiteront dès le début de l'après-midi pour se terminer à la tombée de la nuit.

- La fin de saison sera marquée par une journée de compétition ou/et de randonnée VTT. Tous les vététistes sans contraintes de niveau seront conviés sur différents parcours. La date et les modalités seront communiqués ultérieurement.

La fermeture du domaine estival est prévue pour le 26 août.

Tout est fin prêt pour une saison estivale réussie, reste à attendre les touristes et une météo clémente.

A vous tous, chères Réallonnaises, chers Réallonnais, je vous souhaite un bel été.

Votre Maire, Jean-louis Gleize



Signature des Contrats Stations du Département à Vars le mercredi 17 janvier 2018, avec Jean-Marie BERNARD – Président du Département des Hautes-Alpes

Sommaire

▪ LE MOT DU MAIRE	1
▪ L'ACTION COMMUNALE	3
▪ ECOLE	4
▪ ANIMATIONS ÉTE - ASSOCIATIONS	5
▪ DIVERS	9
▪ ETAT-CIVIL	11

L'action communale

Travaux

Extinction partielle de l'éclairage public depuis le 1^{er} juin 2018.

Dans le but de réaliser des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies, le Conseil Municipal a engagé une réflexion sur la pertinence et les possibilités de procéder à l'extinction nocturne partielle ou totale de l'éclairage public.

Cette action contribuera, non seulement à la réduction de la facture de consommation d'électricité, mais aussi à la préservation de l'environnement par limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Il est aussi apparu que l'éclairage public ne constituait pas une nécessité absolue et que des limitations de son fonctionnement pendant certaines heures pouvaient être compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

En partenariat avec le syndicat d'éclairage public (SyEP) de l'Embrunais et du Savinois, des horloges ont été installées dans les armoires de commande d'éclairage public.

Aussi, depuis le 1^{er} juin, l'éclairage public est interrompu la nuit de la façon suivante :

✚ à partir de 1 heure (du matin), pour les mois de mai, juin, juillet et août,

✚ de 23 heures à 5 heures, pour les mois d'avril, septembre et octobre,

✚ de 23 heures à 6 heures, pour les mois de novembre, décembre, janvier, février et mars.

Une nouvelle croix pour la chapelle Saint-Claude

Dimanche 3 juin 2018 c'était jour de fête au hameau des Rousses de Réallon. La nouvelle croix polie, sculptée, gravée par Siméon Pont-Couton était bénite par le père Bernardi.

Depuis fort longtemps les "Roussorencs" ne pouvaient que déplorer la disparition de la croix située devant l'entrée de la chapelle Saint-Claude. Restait l'espace béant creusé par leurs ancêtres dans une pierre en marbre rose transportée depuis les Aiguilles de Chabrières pour y accueillir ce symbole religieux mis à mal par les intempéries.



Lors de la célébration de la Saint-Claude en 2017, les habitants de ce hameau ont donc décidé de pallier cette disparition en sculptant par eux-mêmes une nouvelle croix : « Un symbole religieux d'esprit communautaire qui redonne du sens à cette simple pierre » annoncera le père Bernardi.

Une messe s'en est suivi réunissant une trentaine de personnes dans la petite chapelle Saint-Claude des Rousses de Réallon.

« Un grand merci à Siméon qui a sculpté le mélèze, à Guy Peyron conseiller municipal des

Rousses qui a joué le rôle de maître d'oeuvre, à tout le Conseil Municipal pour cette action et qui vous offre l'apéritif dinatoire auquel vous êtes tous conviés et surtout aux Roussorencs qui ont nettoyé, décoré, fleuri les lieux pour nous accueillir » a déclaré le maire, Jean-Louis Gleize.

L'histoire de la Chapelle Saint-Claude

Nichée dans les prés au cœur du hameau, elle a été restaurée dans le plus grand respect des traditions patrimoniale en 1995 durant la municipalité d'Henri Philip Martin aujourd'hui défunt.

Les origines de la construction d'un édifice religieux dans ce hameau sont encore incertaines. Il existe une forte probabilité qu'il existât avant 1700. Il s'agissait alors d'un bâtiment comprenant une chapelle et une salle de classe. Il fut converti en édifice religieux en 1820.

Ecole de Réallon

L'année scolaire se termine pour le groupe scolaire des Rousses.

Deux élèves ont été primées au concours d'expression écrite organisé par l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques, Marie DEMOR a obtenu le premier prix et Mady HECKMANN le second. Les productions ont été faites sur le thème « Si tu pouvais habiter la maison de tes rêves, à quoi ressemblerait-elle ? ».

Marie n'a pas pu assister à la remise des prix, Mady était présente avec Magali.



La fin de l'année scolaire a été fêtée le mardi 26 juin 2018, les parents ont pu écouter la chorale des enfants qui s'étaient déjà produits sur Embrun aux côtés d'une centaines d'autres élèves des écoles du secteur dans le cadre de l'évènement « Forts en Chant ».



Les enseignantes remercient enfants, parents et communes pour cette belle année scolaire.

Animations estivales :

- 14 juillet 2018 : Amontagnage des troupeaux de bovins à l'alpage de Chargès, départ depuis le hameau des Gourniers aux alentours de 6 heures.
- 28 et 29 juillet 2018 : Vente de pain au profit de l'association Sourire à la Vie - hameau des Gourniers.
- 4 août 2018 : fête du fort - inauguration et remerciements
- 5 août 2018 : journée musicale : animation musicales sur l'ensemble du domaine - Station.
- 11 août 2018 : Fête du pain au hameau des Gourniers, messe à la chapelle des Gourniers à 17h30.
- 26 août 2018 : événement VTT - Station.
- 22 septembre 2018 : Foire aux bestiaux au hameau des Gourniers.

Associations

Club le Mourre Froid

Le calendrier de la fédération départementale pour 2018

- Samedi 17 mars 2018 Journée des Présidents GAP (CARINA)
- Jeudi 26 avril 2018 Journée de l'Amitié SAINT-LAURENT du CROS
- Mardi 15 mai 2018 Journée de la Forme BRIANCON
- Samedi 26 mai 2018 Assemblée Générale de la fédération départementale NEFFES
- Jeudi 31 mai 2018 Boules Lyonnaises CURBANS
- Vendredi 22 juin 2018 Départemental de Pétanque CHORGES
- Vendredi 7 septembre 2018 Journée de la Convivialité La SALETTE
- National de pétanque PORT-BARCARES
- 1er au 05 octobre 2018 Semaine Zen Vacances bleues CHORGES

Les Voyages

- 15 au 21 avril 2018 La Normandie BERNARD Evasion (915€/per base 30)
- 24 avril au 4 mai 2018 Croisière Méditerranée Fédération Nationale (à partir de 995 € /pers)

➤ 30 septembre au 04 octobre 2018 Les Cinq Terres (Italie) BERNARD VOYAGES (690 € /pers base 25)

➤ 13 au 17 octobre 2018 Séjour à HYERES Vacances Bleues (à partir de 450 €/per)

Le programme des activités du club pour 2018 :

➤ vendredi 19 janvier 2018 la galette des rois à la salle de la mairie.

➤ les après-midi « récréatifs » (cartes, jeux de société ...à la salle des associations (ancienne école de Réallon) en principe toutes les jeudis après-midi.

➤ Samedi 17 mars réunion des présidents à GAP.

➤ Vendredi 16 mars l'assemblée générale du club à la salle de la mairie suivie d'un repas à l'hôtel des 4 saisons à la station de REALLON. Une quarantaine de personnes était présente.



➤ jeudi 26 avril Journée de l'Amitié à SAINT LAURENT DU CROS avec les visites des Salaisons du Champsaur, des pépinières ROBIN, de la ferme d'élevage de chèvres angora. Le repas a été servi à la salle des fêtes de Manse avec selon les humeurs de chacun, animation thé dansant ou pétanque. Une douzaine d'adhérents a participé à cette journée.



Visite des salaisons du Champsaur



Pour les amateurs de jambons et saucissons

➤ du 15 au 17 mai 2018 Journées Régionales de Pétanque à GREOUX LES BAINS. 1 équipe masculine (Christian BOUVIER, Serge LAIDET et Félix MOGNETTI) 1 équipe féminine (Maïthé BRAUD, Raymonde BOUVIER et Marie-France ESCALLIER) ont participé à ce séjour.

➤ Mardi 15 mai 2018 Journée de la Forme et du Plein Air à BRIANCON. 4 équipes représentées le club (2 pour la marche de 5 km et 2 pour celle de 10 km). L'équipe Martial, Marie-Claude et Francine s'est classée 1^{ère} pour le parcours des 10 km – 12 équipes participaient au parcours des 10 km et 21 équipes au parcours des 5 km. La coupe revient donc à Réallon. Excellente journée qui s'est terminée par quelques parties de pétanque.



➤ Vendredi 25 mai 2018 Challenge Bernard PAUPE à CHORGES au club Vacances Bleues au Serre du Villard.

19 équipes en tripléte participaient à cette journée dont 7 équipes du club le Mourre-Froid. Journée très agréable sous un soleil magnifique.



Activités à venir :

➤ Vendredi 22 juin 2018 Rencontre Départementale Pétanque à CHORGES

➤ Vendredi 15 septembre - challenge inter-club de pétanque à la station de REALLON

Une petite pause pour juillet et Août ; ce sont les vacances avec les enfants, les petits enfants le jardinage ... Bon été à toutes et à tous et au mois de septembre avec pour commencer, le challenge du Mourre Froid le 15 septembre à la station de REALLON. Venez nombreux.

Annie GLEIZE,

**Annie GLEIZE,
Présidente du club le Mourre-Froid.**

La 11^{ème} année de gym à Réallon

La gym continue à la Mairie de Réallon tous les mardis de 18 h à 19 h 30 la séance se compose de mouvements de respiration, de postures d'équilibre, puis d'une partie Yoga-pilates qui en plus de tonifier, assouplir votre corps vous apportera détente et bien-être ainsi qu'une sensation d'apaisement mental.

La séance se termine par une pause relaxante bienvenue.

Horaire des cours : Mardi de 18 h à 19 h 30 à la Mairie de Réallon

Renseignements : Isabelle Stel 06 86 26 35 26 ou Sport Loisirs Embrunais : cs.bocquet@wanadoo.fr



Isabelle STEL

Patrimoine en Réallonnais

« Après l'effort le réconfort » !

Un dicton bien connu à rendre bien vivant suite à la rénovation du Fort ! C'est vrai que notre Fort a nécessité bien des efforts et mérite réconfort !

Manifestation le 4 Août en soirée

Le mot réconfort sous-entend parfois repos, mais nous pensons plutôt marquer l'évènement par une inauguration officielle ludique commémorant la fin des travaux de la tour carrée du Fort. Nous ferons tout pour la rendre digne de ce nom même si sa mise en place a été décidée très tardivement pour des raisons indépendantes de notre volonté.

Tous ceux qui ont participé à ce succès méritent d'être remerciés par cette manifestation ouverte à tous, le samedi 4 Août 2018 en soirée. Ces remerciements se feront en lien avec la municipalité qui a contribué largement au succès.

Il revient à la mairie de s'adresser aux élus concernés, et à nous, aux sponsors, aux associations réallonnaises, à tous ceux qui ont répondu favorablement à la souscription, à tous les membres de Patrimoine en Réallonnais et même à tous les Réallonnais en général, y compris leurs sympathisants.

Le déroulement de la soirée serait le suivant :

- 17H : montée au Fort avec les Maintenaires Chansouris
- Boissons offertes à l'arrivée.
- Exposé sur les techniques de restauration.
- Dialogue sur l'historique du Fort associé au résultat du Quiz.
- 18H Spectacle équestre avec l'Ost du temps jadis.
- Retour au village
- 19H : Remerciements place de la mairie.
- 19H 30 : Buffet dinatoire offert (chacun est invité à participer à sa manière en prévoyant un complément de dessert, jamais de trop !)
- 20H 30 Combat à l'épée sur le pont de la Pisse avec l'Ost du temps jadis.
- Spectacle de cracheurs de feu
- 21H Danses et chants avec les Maintenaires Chansouris
- 21 H 30 : Feu d'artifice au Fort observé depuis la place de la mairie, sous réserve que les conditions et les autorisations le permettent.

De plus, nous prévoyons de reconduire encore une fois :

Le stage « pierre sèche » des 9 / 10 et 11 Août .

Piloté par Loys Ginoux qui a eu un large succès en 2017 nous avons la chance de pouvoir profiter en prime de l'expérience de deux personnes compétentes : André Lebourhis qui a acquis un savoir faire dans ce domaine et Adrien Labbe, nouveau Réallonnais (En travaux aux Rousses et nouveau Papa d'Elias né fin Mai !), artisan professionnel en pierre sèche, discipline qu'il pratique en lien avec son activité principale de valorisation du Patrimoine.

Tous ceux qui se sentent attirés par la discipline sont invités à s'inscrire dès à présent auprès de Jean Suire (06 61 22 50 32).

Par ailleurs, comme les années précédentes, nous comptons sur François Ricou pour prolonger sur la commune :

Les recherches archéologiques qui donneront lieu à un rappel dès la date fixée. Et pour finir nous prévoyons :

AG exceptionnelle de « Patrimoine en Réallonnais » le 18 Août 2018 17H qui revêtira une importance toute particulière avec un nouveau courant souhaité ; apéritif dinatoire offert.
Bon été à tous !

Jean Suire
Président de Patrimoine en Réallonnais

.....

Marmo Team

La nouvelle association Marmo Team a été créée le 27 mars 2018, dont l'objectif principal est de faire découvrir et de se perfectionner dans l'ensemble de sports de pleine nature.

La première manifestation s'est déroulée le 1er avril 2018 avec le passage des cloches de Pâques, une chasse aux œufs en ski de fond a réuni une quinzaine de participants, sous un beau soleil pour le plaisir des enfants.



Pour la suite, diverses sorties étaient proposées. Les sorties VTT et rando ont été appréciés avec une quinzaine de participants de tout âge.

Les initiations kayak, paddle et concours de pétanque ont eu lieu chaque semaine des mois de mai et juin.



Une petite pause pour l'été et un nouveau programme sortira à la rentrée scolaire.

La Marmo Team

Sourire à la vie



La fête du pain au profit de l'association « Sourire à la Vie » aura lieu les 28 et 29 juillet 2018, au four des Gourniers.

Un petit mot d'excuse pour l'erreur de nom dans l'article de l'Echo de la Diablée de décembre 2017, il s'agissait de Sandrine Couton et non de Sandrine Combe.

Eliane Roux

.....

Divers

Visite des deux Conseillers Départementaux

Nos deux Conseillers Départementaux, Valérie ROSSI et Joël BONNAFFOUX se sont rendus en Mairie de Réallon le 7 juin dernier, pour rencontrer le Maire et les services municipaux. A cette occasion un point a été fait sur les différentes demandes de subvention présentées au Département, tant par la régie des remontées mécaniques que par la Commune.



Travaux station

La deuxième tranche des travaux de création de sentier VTT a débuté fin mai 2018, elle concerne la création d'une piste VTT depuis le sommet de la station.



Cols réservés

Le dimanche 10 juin 2018 a eu lieu l'événement « Cols Réservés 2018 », les amoureux de la petite reine ont pu s'attaquer à la montée de la station de Réallon depuis le village de Picoune. La route était fermée à la circulation motorisée et réservée aux cyclistes.

L'office de tourisme de Serre-Ponçon a offert une boisson aux participants à l'arrivée.

Une centaine de cyclistes était au rendez-vous.



Qualité de l'eau distribuée

Le bilan de l'année 2017 concernant la qualité de l'eau distribuée est affiché à la Mairie de Réallon, sur le panneau des autorisations d'urbanisme, ce bilan restera affiché toute l'année.

Transport Scolaire

Depuis le 1er septembre 2017, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est responsable de l'organisation des transports scolaires.

Pour vous inscrire pour l'année scolaire 2018/2019 il faudra vous rendre sur le site du transport scolaire de la Région, entre le 18 juin et 31 juillet 2018, à l'adresse suivante :

<http://transportscolaire.regionpaca.fr>

Avis aux propriétaires riverains des deux lignes électriques à 225 000 volts en cours de réalisation entre les postes de l'Argentière-la-Bessée et de Serre-Ponçon et entre les postes de Grisolles et de Pralong

Conformément à l'engagement pris par RTE d'indemniser le préjudice visuel subi par les propriétaires d'habitation principales ou secondaires situées à proximité des deux lignes à 225 000 volts entre les postes électriques de l'Argentière-La-Bessée et de Serre-Ponçon et entre les postes de Grisolles (commune de la Rochette) et de Pralong (commune d'Embrun), une commission d'évaluation amiable du préjudice visuel a été instituée par le Préfet des Hautes-Alpes par arrêté du 7 décembre 2017.

Les propriétaires concernés qui estiment subir un préjudice visuel sont invités à saisir cette commission dès que possible et au plus tard dans un délai de quatre mois à compter de la dernière des mesures de publicité (insertion du présent avis dans la presse et affichage dans les mairies des communes traversées ou concernées par l'ouvrage), soit le **17 mai 2018** en écrivant à :

Monsieur le Président de la commission d'évaluation du préjudice visuel
Préfecture des Hautes-Alpes
Direction des Politiques Publiques – Cellule Développement Durable / Procédures Réglementaires
18, rue Saint Arey – BP 80100
05011 GAP Cedex

En joignant obligatoirement une attestation de propriété récente, datée et signée par leur notaire, indiquant qu'ils étaient déjà propriétaires

de l'habitation à la date d'ouverture de l'enquête publique, soit le 27 mai 2013 (aucune indemnisation ne pouvant être accordée en cas d'acquisition postérieure à cette date).

Aucune demande ne sera recevable au-delà de quatre mois tel que défini ci-dessus, le cachet de la Poste faisant foi.

Un accusé de réception de la demande d'indemnisation sera transmis aux propriétaires concernés.

Le formulaire de demande d'indemnisation est disponible :

- en ligne à l'adresse suivante : www.hautedurance.fr.
- à la Préfecture des Hautes Alpes
- dans les mairies de Baratier, Champcella, Châteauroux les Alpes, Chorges, Crots, Embrun, Espinasses, Eygliers, Fressinières, l'Argentière-la-Bessée, La Bâtie-Neuve, La Roche de Rame, La Rochette, Mont-Dauphin, Prunières, Puy-Saint-Eusèbe, Puy-Sanières, Réallon, Réotier, Risoul, Rousset, Saint-Apollinaire, Saint-Clément-sur-Durance, Saint-Crépin, Saint-Sauveur, Saint-André d'Embrun, Savines-le-Lac.

.....

Dépôts sauvages de déchets : un appel au sens civique

Chantal EYMEOUD, Présidente de la Communauté de Communes, précise que malgré les nombreuses actions en matière de prévention / sensibilisation à la gestion des déchets menées depuis plusieurs années par la régie SMICTOM, les dépôts au pied des conteneurs demeurent importants. Outre l'image de notre territoire, ces comportements inciviques impactent financièrement la collectivité.

Tout dépôt sauvage de déchet (dans la nature ou au pied des conteneurs) constitue une infraction. L'utilisateur ayant effectué ce dépôt est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à une contravention de 5^{ème} classe (1 500 €), selon la gravité des faits.

Au sein de la régie, deux agents assermentés, en tant que garde particulier de la voirie routière,

peuvent constater ces infractions et sanctionner ces comportements inciviques.

A compter du 22 janvier prochain, tout contrevenant devra s'acquitter de la somme de 38 €. En cas de récidive, une procédure judiciaire sera engagée auprès du Tribunal de Grande Instance de Gap.

Nous vous rappelons que les cartons sont recyclables et que, pour la valorisation plusieurs solutions s'offrent à vous

- pliés dans les conteneurs jaunes
- pliés dans les colonnes cartons

Pour tout autre type de déchet, toutes les filières d'élimination et valorisation sont présentes dans nos déchèteries d'Embrun et Savines-le-Lac (horaires disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon).

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon, régie SMICTOM compte sur le bon sens de chacun et souhaite retrouver un territoire « propre ».

.....

Etat Civil

Naissances :

Anais est née le 16 mars 2018 à Gap, elle fait le bonheur de sa grande sœur Noémie et de ses parents Angéline et Régis.

Elias est né le 15 mai 2018 à Gap, il comble de joie ses parents, Julie et Adrien.

Nous leur souhaitons la bienvenue et félicitons les parents.

Décès :

Toutes nos condoléances à la famille et aux amis de :

Monique ROUZIOU, décédée le 15 octobre 2017 à Embrun.

télésièges panoramiques

La 5^e place est gratuite sur présentation de ce flyer (offre valable uniquement en journée pour les piétons)

Ouverture les mardis, mercredis, jeudis et dimanches du 8 juillet au 26 août

Montées piétons de 9h30 à 15h30.
Dernière descente du sommet à 16h30.

Serre-Ponçon vue d'en haut de 1 560 m à 2 115 m

tarifs piétons été 2018

En journée	1 Télésiège	2 Télésièges
Adultes	7,00 €	10,00 €
Enfants de 5 à -14 ans	5,00 €	8,00 €
Séniors +65 ans	5,00 €	8,00 €
Enfants -5 ans	Gratuit	
Groupes + de 20 personnes	5,00 €	8,00 €
Groupes + de 50 personnes	6,50 €	
Nocturnes adultes	25,00 €	
Nocturnes -14 ans/+65 ans	20,00 €	

Tarif préférentiel piétons

(sur présentation des tickets d'entrée) :

Muséoscope, Parc animalier de serre-ponçon, Carline & Chloro'fil



Carte des itinéraires piétons et Vtt



Pour les règles de sécurité Vtt

Empruntez les chemins balisés

Restez maître de votre vitesse

Contrôlez l'état de votre VTT

Le port du casque est obligatoire et les protections recommandées

Respectez la nature et soyez discret

Les piétons sont prioritaires

Site Internet de la Mairie

Pour ne rien louper de la vie de la commune, pensez en enregistrer votre adresse mail en bas du site – rubrique « **Suivez Nous** », vous serez alors alerté à chaque mise à jour.



Mairie de Réallon – La Place – 05160 Réallon
Tél. 04.92.44.23.93 – reallon.mairie@wanadoo.fr – www.reallon.fr

Le Maire reçoit sur rendez-vous.

Service administratif :

Ouverture au public de la Mairie : le lundi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Service technique :

Les interventions du service technique pour les particuliers se feront les lundi et vendredi, sauf en cas d'urgence.

Directeur de publication : Jean-Louis GLEIZE - Conception, réalisation et impression : Mairie de Réallon
Rédaction : Jean-Louis GLEIZE, Mairie de Réallon, Ecole des Rousses, Associations.
Photos : Département des Hautes-Alpes, V. ROSSI, E. GLEIZE, A. GLEIZE, JL GLEIZE, I. STEL, S. MEYER, Mairie de Réallon.

tarifs Vtt été 2018

	Journée	Demi Journée	4 jours (semaine)	Forfait saison
Adultes	16,00 €			
Enfants de 5 à -14 ans	14,00 €	12,00 €	50,00 €	79,00 €
Séniors +65 ans				
Enfants -5 ans	Gratuit			

Journée de 9h30 à 16h30 - 1/2 journée à partir de 13h00

Journée portes ouvertes

Télésièges gratuits Vtt et piétons



8 **Juillet**
2018



Montées de 9h30 à 15h30
Dernière descente 16h30